
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 18 mai 2017 à 18h30 heures,

À la salle polyvalente d'Epersy (commune déléguée d'Entrelacs)

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Jérôme DARVEY Départ après la 54 ^{ème} délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 33 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ après la 33 ^{ème} délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 40 ^{ème} délibération
25	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
26	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
27	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANCOIS
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
31	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	Pouvoir d'Yves HUSSON
33	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicolas MARC
34	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	S	Louis ALLARD	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Arrivée après la 17 ^{ème} délibération
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN Départ après la 40 ^{ème} délibération
42	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Arrivé après la 7 ^{ème} délibération Départ après la 40 ^{ème} délibération
43	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Absents excusés :

Marie-Pierre MONTORO
Corinne CASANOVA

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS

Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS
Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Martine REVOL
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

SAINT OFFENGE
PUGNY CHATENOD
Directeur Général Adjoint des Services
Directeur Général Adjoint
Chargée de mission Communication
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 mai 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 262 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 68 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (39 titulaires et 3 suppléants), et 55 votants.

DECHETS

**Tarifs 2017 - Redevance spéciale
(ancien territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Albens)
Tarifs 2017 - Déchetterie d'Entrelacs**

Monsieur le Président rappelle que la CCCA avait délégué ses compétences collecte et traitement des déchets au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA) et ce, jusqu'au 31/12/2016. Le SITOA portait la politique « déchets » sur le territoire de la CCCA et définissait les modalités de fonctionnement du service, dont entre autre les tarifs d'accès à différents services dont les déchetteries et la redevance spéciale pour les déchets non ménagers. Hors, les délibérations prises par le SITOA arrivent à échéance au 1^{er} juillet prochain. Il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs applicables à cette date sur le territoire de l'ex-CCCA.

1. Redevance spéciale :

Monsieur le Président propose que les règles d'application de la redevance spéciale ayant été instituées par le SITOA restent maintenues jusqu'au 31 décembre 2017 sur le territoire de l'ex-CCCA, et ce, conformément à la délibération n°2012-22 du 27 juin 2012 du SITOA. Monsieur le Président propose également que les tarifs votés par le SITOA par délibération n°2016-20 du 15 juin 2016 restent maintenus du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

Les tarifs ainsi appliqués seront les suivants :

		Tarifs à compter du 01/07/2017	
POMr	Prix net au litre pour les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles	0,0270 €/L	
POMr campings	Prix net à la nuitée pour les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles des campings	0,1710 €/nuitée	
POMr cimetières	Forfait annuel pour les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles des cimetières non équipés d'aires de tri des déchets verts	< 1 000 hab	20 €/an
		1 000 à 2 000 hab	83 €/an
		2 000 à 5 000 hab	249 an
		>5 000 hab	1 081 €/an
Pverre	Prix net au litre pour le verre recyclable	0,0106 € / L	
PEmb	Prix net au litre pour les emballages recyclables	0,0006 € / L	
P papier colonnes	Prix net au litre pour le papier collecté en colonnes de tri aériennes	0,0148 € / L	
P Papier bacs	Prix net au litre pour le papier collecté en bacs de bureaux	0,0135 € / L	
POMr tonne	Prix net à la tonne pour les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles	270,01 € / T	

2. Déchetterie :

Monsieur le Président propose que les modalités d'application des tarifs en déchetterie ayant été instituées par le SITOA via son règlement d'accès en déchetterie soient maintenus pour l'année 2017. Cela concerne l'accès pour les professionnels (artisans, commerçants, petites entreprises).

L'accès à la déchetterie reste gratuit pour les particuliers.

Des bordereaux de dépôts permettent de noter le volume des matériaux apportés en déchetterie, lesquels sont validés conjointement par l'utilisateur et l'agent de la déchetterie. Une facture est adressée par la suite mensuellement aux intéressés en tenant compte de la quantité de déchets apportés (exprimée en m3 ou en litres) et de la nature des dépôts.

Monsieur le Président propose également que les tarifs votés par le SITOA par délibération n°2016-05 du 10 février 2016 restent maintenus pour l'année 2017. Les tarifs ainsi appliqués seront les suivants :

MATERIAUX	Tarifs 2017	
Bois et assimilés	½ m3	9,00 €
Déchets végétaux	½ m3	7,50 €
Cartons	-	Gratuit
Ferrailles	-	Gratuit
Gravats et assimilés	½ m3	8,00 €
Incinérables	½ m3	13,50 €
Non incinérables*	½ m3	18,00 €
Plâtre	½ m3	12,00 €
Huisseries et vitrage	1/2 m3	45,00 €
Pneus VL	6 pneus	8,00 €
Pneus 4x4, VUL	4 pneus	8,00 €
Pneus agraires (petite roue agricole : roue directrice)	2 pneus	32,00
Pneus PL	1 pneu	8,00 €
Pneus agraires (gros gabarit)	1 pneu	32,00
DMS	10 L	8,50 €
Huile de friture	-	Gratuit
Néons	-	gratuit
Bouteilles de gaz, extincteurs	4 bouteilles	8,00 €

*Sauf huisseries + vitrage

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les tarifs précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à appliquer les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2017 pour la facturation de la redevance spéciale,
- AUTORISE Monsieur le Président à appliquer les tarifs sur la déchetterie d'Entreclacs.

Aix-les-Bains, le 18 mai 2017

Pour le Président empêché,
Jean-Claude Loiseau,
1^{er} vice-président de Grand Lac

<ul style="list-style-type: none"> - Délégués en exercice : 70 - Présents : 38 - Votants : 49 - Pour : 49 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Blancs : 0
--



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Déchets - Tarifs 2017 - Redevance spéciale (ancien territoire de la Communauté de communes du Canton d'Albens) Tarifs 2017 - Déchetterie d'Entrelacs

Date de transmission de l'acte : 29/05/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 29/05/2017

Numéro de l'acte : d1848 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170518-d1848-DE

Date de décision : 18/05/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics